

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 7 avril 2020 à compter de **18 h 30**.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 mars 2020
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Fermeture des édifices municipaux au public suite à l'état d'urgence sanitaire imposé par décret le 13 mars 2020 (COVID-19)
 - 5.4 Ressources humaines - Embauche au poste d'adjoint administratif
 - 5.5 Ressources humaines - Confirmation d'emploi au service des travaux publics
 - 5.6 Report des intérêts sur les échéances de paiements de taxes
 - 5.7 Redélimitation des districts électoraux - Avis de report –
POINT RETIRÉ
 - 5.8 Acquisition du 1199, rue Principale - Mandat professionnel
 - 5.9 Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ)
 - 5.10 Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ) - Mise à jour du plan d'intervention
 - 5.11 Réfection de la rue Deslandes - Autorisation des plans et devis
 - 5.12 Réfection de la rue Deslandes - Évaluation environnementale des sols
 - 5.13 Service de sécurité incendie - Embauche de pompiers

6. LÉGISLATION:

- 6.1 Avis de motion – Projet de règlement 2020-362 modifiant le règlement 2019-357 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

11. LEVÉE DE LA SESSION

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-45

1. SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Dominique siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : Robert Houle, Hugo McDermott, Stéphanie Lambert, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand, Vincent Perron. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-46

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 5.7.

ADOPTÉE

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-47

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-48

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 7 avril 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 29/2 à 7, 14, 21, 28/3/2020) : 47 346,17 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1045 à 1047 : 532,56 \$
- Paiements Accès D, 500 524 à 500 560 : 33 430,10 \$
- Paiements directs 750 539 à 750 622 : 125 747,73 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1050 à 1057 : 5 200,51 \$
- Total :** **212 257,07 \$**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-49

5.3. FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AU PUBLIC SUITE À L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE IMPOSÉ PAR DÉCRET LE 13 MARS 2020 (COVID-19)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE les installations municipales doivent être fermées au public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire l'accès aux parcs pour éviter la contamination des modules et autres structures appartenant à la municipalité et d'inciter au confinement, tel que demandé par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE MAINTENIR toutes les interdictions tel que requis par le gouvernement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-50

5.4. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite combler un poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Phaneuf déclare posséder les qualités et les qualifications requises pour assumer ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Phaneuf déclare ne pas avoir de disponibilités pour occuper le poste à temps plein pour le moment, mais seulement à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de confier ce poste à madame Phaneuf et que cette dernière est d'accord pour assumer une telle fonction à temps partiel ainsi que les responsabilités afférentes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche de madame Geneviève Phaneuf, au poste d'adjointe administrative.

QUE les conditions de travail seront celles établies selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-51

5.5. RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMPLOI AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Dominique a procédé à l'embauche de Kevin Winter, à titre d'employé au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois a été complétée et que celui-ci satisfait parfaitement aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme monsieur Kevin Winter dans son poste d'employé au service des travaux publics.

ADOPTÉE

5.6. REPORT DES INTÉRÊTS SUR LES ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS DE TAXES

Le conseil municipal va réévaluer la situation lors de la prochaine séance du 5 mai 2020.

5.7 Point retiré

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-52

5.8. ACQUISITION DU 1199, RUE PRINCIPALE - MANDAT PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT le rapport fait par un inspecteur en bâtiment afin d'obtenir une appréciation de l'infrastructure et une vérification des composantes pour l'acquisition de la propriété du 1199, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment ne peut se prononcer sur les propriétés et les capacités d'une unité de chauffage, il est de mise de faire vérifier celle-ci par un professionnel qualifié;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Maska Réfrigération pour l'inspection du système de climatisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-53

5.9. FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-54

5.10. FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ) - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent réaliser des travaux à l'intérieur de propriétés définies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80 % de l'enveloppe allouée, pour cette portion de l'enveloppe, il faut démontrer qu'il n'y a pas de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit procéder à la mise à jour de son plan d'intervention;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EXP à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme EXP, le tout tel que mentionné dans la proposition datée du 1er avril 2020.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-413-00-411 et 02-415-00-411 et financées à même la subvention TECQ à recevoir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-55

5.11. RÉFECTIION DE LA RUE DESLANDES - AUTORISATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT les documents transmis par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP Inc., relativement aux travaux de réfection de la rue Deslandes (Dossier SDOM-00257702);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appel d'offres pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-56

5.12. RÉFECTIION DE LA RUE DESLANDES - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS

CONSIDÉRANT QU'une évaluation environnementale des sols est requise et ainsi informer le contractant du type de matériel de déblais à disposer;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Labo Montérégie pour la caractérisation environnementale de la rue Deslandes, le tout telle que la proposition PTE20-03-07, au montant de 4 405 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-57

5.13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l'embauche de nouveaux candidats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes suivantes au sein du service des incendies de Saint-Dominique:

- Dominic Daigneault
- Michael André Rodier
- Junior Hébert
- Kevin Duquette Lusignan

D'AUTORISER les inscriptions à la formation *Pompier 1* pour trois d'entre eux, monsieur Duquette Lusignan étant déjà formé et prêt à exercer.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste 02-220-00-454.

- Le conseil municipal désire remercier monsieur Stéphane Dubreuil pour ses 25 années de loyaux services au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION:

6.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-357 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Madame la conseillère Marie-Josée Beauregard donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un projet de règlement modifiant le règlement 2019-357 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020, dans le but d'abroger une partie de l'article 11 fixant le taux d'intérêt applicable et d'adopter dorénavant celui-ci par résolution.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de mars 2020 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de mars 2020 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de mars 2020 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-58

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 21 h 30.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière